

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00576

Numéro SIREN : 508 270 857

Nom ou dénomination : A & C CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2020 sous le numéro de dépôt 2110

Greffe du tribunal de commerce de Versailles



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/2110

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Fin de mandat de directeur général
Réduction du capital social
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A & C CONSULTING

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 508 270 857

N° gestion : 2017 B 00576

A & C CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 1.718.800 euros
Siège social : 108, boulevard Carnot - 78110 LE VÉSINET^{n° de}
508 270 857 R. C. S. VERSAILLES^{dépôt}



n° de
gestion

17 JAN. 2020

n° de
facture

Qlm.

n° de
chrono

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DU 2 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi deux janvier, à dix-huit heures, au siège social au Vésinet (78110), 108 boulevard Carnot.

Les Associés de la société A & C CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président faite plus de quinze jours à l'avance, par lettre individuelle adressée au domicile connu de chaque Associé, et ceci, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°- Rapports du Président et du Commissaire aux Comptes,
- 2°- Constatation du décès du Président, désignation d'un nouveau Président en remplacement.
- 3°- Sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers, réduction de cent quatre-vingt un mille quatre cents euros (181.400 €) du capital social ainsi ramené à 1.537.400 € par rachat et annulation de 18.140 actions appartenant à des associés.

Monsieur Christine WEBER préside la séance en sa qualité de Directeur Général.

Monsieur Marc WEBER remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame le Président constate, d'après la feuille de présence dûment émargée, que les associés sont présents et possèdent ou représentent ensemble 171.880 actions sur les 171.880 actions de 10 € composant le capital social.

Elle fait alors observer :

- que la présente assemblée a été convoquée par le Président, conformément aux prescriptions de l'article 21 des statuts,
- que les prescriptions légales et réglementaires ont été observées pour les droits de communication et autres réservés aux associés avant la tenue de toute assemblée générale des associés ainsi que pour la représentation des associés ayant donné pouvoir,

CW MW



Qlm.

- qu'aucun associé n'a fait usage du vote par correspondance,
- et que Monsieur Alex CISSOKO, Commissaire aux Comptes en fonction, a été régulièrement convoqué.

En cet état, Madame le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

Elle dépose alors sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1°- un exemplaire des statuts régissant actuellement la société,
- 2°- un spécimen de la lettre de convocation,
- 3°- la feuille de présence,
- 4°- le rapport du Président,
- 5°- le rapport du Commissaire aux Comptes sur ladite réduction de capital,
- 6°- et quelques exemplaires du texte des résolutions soumises à la présente assemblée avec les autres documents prescrits par la réglementation en vigueur.

La délibération est ouverte sur l'ordre du jour ci-dessus par la lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, Madame le Président fait donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

La parole est ensuite offerte aux associés qui ne présentent aucune observation à la suite des explications fournies dans les rapports.

Puis, Madame le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Prend acte du décès survenu le 18 juillet 2019 de Monsieur Alain WEBER, Président de la société,

Et désigne, en remplacement en qualité de Président, Madame Christine WEBER, demeurant au Vésinet (78110), 108 bd. Carnot.

La désignation de Madame Christine WEBER en qualité de Président entraîne la cessation de son mandat de Directeur Général.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

20200102 A&C CONSULTING AGE princ rachat

CW NW



C. Weber

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, réunissant l'unanimité des associés,

après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes,

décide de réduire le capital par voie de rachat, moyennant le prix global de deux cent vingt mille cinq cent trente-huit euros vingt centimes (220.538,20 €) et d'annulation de 18.140 actions appartenant en nue-propriété à Monsieur Marc WEBER, Franck WEBER et Louis WEBER et en usufruit à Madame Christine WEBER.

La différence entre le prix global de rachat et la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 38.638,20 € sera imputée sur le compte « Report à nouveau ».

Tous les droits attachés aux actions rachetées, en ce compris le droit aux réserves, qu'elle qu'en soit la nature, au Report à nouveau et aux bénéfices au jour du rachat de l'exercice en cours devant être clos le 31 décembre 2020, s'éteindront au jour même de leur rachat.

La réalisation de cette réduction de capital est subordonnée à l'absence de toute opposition de créanciers ou, en cas d'oppositions, au rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce.

Tous pouvoirs sont conférés au Président pour accomplir les formalités prescrites par loi, et notamment le dépôt du procès-verbal de la présente Assemblée au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

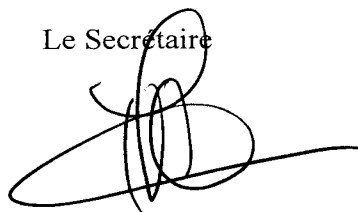
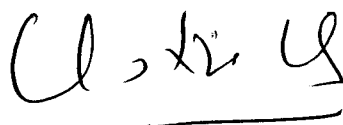
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Bon pour acceptation de
fonctions de Président
Christine WEBER¹

¹ « bon pour acceptation des fonctions de Président »

CW MW